



Ville de  
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES  
ALPES-MARITIMES  
-----  
ARRONDISSEMENT DE NICE  
-----  
MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	13
votants	19

Le lundi 4 décembre 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2023

### DELIBERATION N° 200/2023

**PRÉSENTS :** Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Isabelle SAUVE, Paul REY, Julia BONNET, Jérôme BOUERI, Marie-Noëlle GISBERT, André IPERT, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

### OBJET :

Abrogation de la délibération n° 93/2021 relative à la demande de subventions pour la réhabilitation de la buvette du lac et approbation du nouveau plan de financement

**ABSENTS :** Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Colette BENOUAHAB.

**ONT DONNÉ POUVOIR :** Herbert WOLFERS à Marie-Lou ALLAVENA, Karine BOETTI à Isabelle SAUVE, Francis FRECOURT à Audrey ROSSI, Renaud LEFEBVRE à Paul REY, Jean-Louis TAYLOR à Sébastien OLHARAN, Colette BENOUAHAB à André IPERT.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

**Monsieur le Maire** informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'abroger la délibération n° 93/2021 du 7 septembre 2021 afin de procéder à la rectification du montant relatif aux travaux de réhabilitation de la buvette du lac et des sanitaires, suite à l'ouverture des plis et au diagnostic amiante.

Le montant total de l'opération est de 321 332 € HT.

**Monsieur le Maire** présente le plan de financement, joint à la présente délibération, et sollicite l'aide du Département à hauteur de 80% du montant total HT, afin de financer cette opération.

**Le Conseil Municipal**, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

**ABROGE** la délibération n° 93/2021 du 7 septembre 2021.

**APPROUVE** le nouveau plan de financement.

**AUTORISE Monsieur le Maire** à lancer cette opération.

**INDIQUE** que l'opération correspondante sera inscrite au BP 2024 en section d'investissement au chapitre et article correspondant.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance



Isabelle SAUVE

Pour copie conforme

Le Maire



Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication  
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN



Ville de  
Breil sur Roya

PLAN DE FINANCEMENT

OBJET : RÉHABILITATION DE LA BUVETTE DU LAC

**DÉPENSE :**

Montant 321 332 € HT

**RECETTES :**

DÉPARTEMENT 80% 257 065,60 €  
(Dans le cadre de l'aide en faveur des bâtiments communaux)  
COMMUNE 20% 64 266,40 €

TOTAL TTC : 385 598,40 €

FAIT À BREIL-SUR-ROYA, le 04/12/2023



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sébastien Olharan', is written over the official seal.

Sébastien OLHARAN